

Séance du 12 février 2024

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

Date de la convocation
05/02/2024

PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE 2024

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2024 SUR LA SECURITE (travaux en vue d'améliorer la sécurité routière)

Délibération n°1-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20240212-1-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024
Publication : 19/02/2024

Le Maire, Annette GARNIER



L'an deux mil vingt-quatre, le douze février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, CHARDON Francis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Excusés/Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme LUCAS Nathalie

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher devrait refaire la bande de roulement de la rue de la Forêt jusqu'au centre bourg en 2024. Il paraît judicieux à Madame le Maire d'effectuer des travaux pour la sécurité des piétons, les abords n'étant pas aménagés avant que ces travaux soient effectués par le département. Seulement une partie de route départementale est pourvue de trottoirs.

Madame le Maire présente au conseil municipal le programme voirie 2024.

Le dossier présentant les travaux en vue d'améliorer la sécurité routière en traversée de bourg et en connexité avec la voie publique départementale rue de la Forêt (RD N°34) avant que le conseil départemental effectue les travaux de réfection de la voirie en 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet présenté,
- DECIDE d'effectuer les travaux en vue d'améliorer la sécurité routière en traversée de bourg et en connexité avec la voie publique départementale rue de la Forêt pour un montant estimatif de 45 201.657 € HT avant que le conseil départemental effectue les travaux de réfection de voirie en 2024 (RD N°34).
- Le financement sera assuré par les fonds libres de la commune,
- DECIDE d'exécuter ces travaux dès que possible,
- AUTORISE Madame le Maire à présenter une demande de subvention au titre des amendes de police 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire,
Annette GARNIER

